

COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM, HAUT-RHIN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Le 18 décembre 2025, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3^{ème} Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4^{ème} Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, M. Bernard VOGEL, Mme Stella COUSIN, MM. Patrick MAURER, Benoit DIEMER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES : Mmes Danielle SCHMITT, Céline HALTER, Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

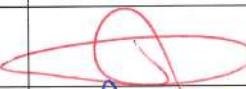
PROCURATIONS : Benoît GOETSCH a donné procuration à Christelle BLUNTZER

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline MANGIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Institutions et Vie Politique – Exercice des Mandats Locaux - Autres – Convention Globale Territoriale 2026-2030
- 5) Finances Locales – Divers – Frais 80^{ème} Anniversaire de la Libération
- 6) Institution et Vie Politique – Exercice des Mandats Locaux – Autres – ONF – Programme des travaux d'exploitation 2026
- 7) Institution et Vie Politique – Exercice des Mandats Locaux – Autres – ONF – Programme d'actions 2026
- 8) Divers

LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZEMB Alain	Maire		
RIETSCH Gabrielle	1 ^{er} adjoint		
GOETSCH Benoît	2 ^{ème} adjoint		A donné procuration à Christelle BLUNTZER 
BLUNTZER Christelle	3 ^{ème} adjoint		
MIESCH Gilles	4 ^{ème} adjoint		
BRUNNER Henri	Conseiller municipal		
JORDAN Albert	Conseiller municipal		
SCHMITT Danielle	Conseillère municipale		Excusée
VOGEL Bernard	Conseiller municipal		
COUSIN Stella	Conseillère municipale		
HALTER Céline	Conseillère municipale		Excusée
MAURER Patrick	Conseiller municipal		
DIEMER Benoit	Conseiller municipal		
TEMPE Morgane	Conseillère municipale		Excusée
Adeline MANGIN	Secrétaire		

Le Maire donne lecture des procurations, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Adeline MANGIN, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 8 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 04 juin 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

* Le bien cadastré Section 4 n°56, d'une superficie totale de 7a 40ca, situé dans le Schlossacker.

POINT N°4 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – AUTRES – CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE 2026-2030

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) liant la Caisse d'Allocations Familiales à la Communauté de communes du Centre Haut Rhin ayant pris fin le 31 décembre 2021, une convention territoriale globale couvrant la période 2022-2025 a été signée le 8 décembre 2022.

En ce qui concerne le développement du territoire, la CTG permet la mise en œuvre de mesures visant à :

- Préserver le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, accueils de loisirs, centre sociaux, espaces de vie sociale, accompagnement à la parentalité, accès aux droits, logement, handicap...);
- Soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins ;

- Développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'ensemble de leurs droits légaux et extra-légaux ;
- Faciliter la coordination des actions et interventions sur le territoire.

Elle ouvre également droit au financement de prestations de service et de bonus territoire à destination des gestionnaires d'équipements, ainsi que d'aides à l'investissement et au fonctionnement pour des projets identifiés.

A la suite d'un diagnostic partagé et de tables rondes, un plan d'actions a été élaboré et sept grandes thématiques ont été retenues :

- L'accès aux droits ;
- La parentalité ;
- La petite enfance ;
- L'enfance ;
- La jeunesse ;
- Le lien social ;
- Le pilotage de la CTG.

Ces axes et enjeux de développement sont déclinés en 11 fiches actions et en 26 objectifs opérationnels.

Pour la nouvelle génération de CTG, les mêmes thématiques sont reconduites, avec des possibilités d'évolution chaque année.

La convention territoriale globale est signée également par les maires. En effet, si l'échelle de l'intercommunalité est celle qui est retenue pour la signature, les communes sont intégrées dans la démarche en raison de leurs compétences propres, de leur connaissance du territoire et de leur engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le principe de la convention territoriale globale du Centre Haut-Rhin couvrant la période 2026-2030 ;
- autorise le Maire à signer ladite convention territoriale globale 2026-2030.

POINT N°5 FINANCES LOCALES – DIVERS – FRAIS 80^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

Partage des frais engagés pour les cérémonies du 80^{ème} anniversaire de la Libération entre les communes de Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim

Dans le cadre des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Libération, les communes de Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim ont organisé conjointement des cérémonies visant à honorer la mémoire des acteurs de la Libération et à transmettre les valeurs républicaines aux générations actuelles.

54

Ces événements, marqués par leur dimension historique, citoyenne et intercommunale, ont nécessité un engagement financier partagé entre les trois collectivités.

Un montant total de 1 645,98€ a été engagé pour l'organisation de ces cérémonies, soit une contribution de 548,66 € par commune.

Conformément à l'accord intervenu entre les maires des trois communes, il est proposé de valider officiellement cette répartition équitable des dépenses, afin de formaliser cet engagement collectif et d'assurer la transparence des finances publiques locales.

Vu l'importance mémorielle et citoyenne des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération, reconnues comme un enjeu national par le gouvernement ;

Vu l'accord intervenu entre les maires de Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim pour organiser conjointement ces cérémonies, dans un esprit de coopération intercommunale ;

Vu le montant total des dépenses s'élevant à 1 645,98 €, soit 548,66 € par commune, conforme aux principes d'équité et de transparence financière ;

Considérant que cette répartition permet de soutenir un projet d'intérêt public tout en maîtrisant l'impact budgétaire pour chaque commune ;

Considérant que cette délibération s'inscrit dans le respect des règles de gestion financière locale (CGCT) et des principes de bonne administration ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le principe du partage équitable des dépenses engagées pour les cérémonies du 80ème anniversaire de la Libération entre les communes de Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim, pour un montant unique de 548,66 € à la charge des trois communes.
- adopte l'état liquidatif ci-dessous :

Quoi	OBERHERGHEIM	NIEDERHERGHEIM	BILTZHEIM	TOTAL
Repas	720			
Boissons	131,38			
Total Oberhergheim	851.38			
Achat maillots		157.7		
Carburant JEEP ou dédommagement		0		
Total Niederhergheim		157.7		
Location costumes traditionnel			227.70	
Brochure, impression Moser			409.20	
Total Biltzheim			636.90	
DEPENSE TOTALE				1645.98

Dépense équilibrée par commune 1645.98/3 =548.66 €

NIEDERHERGHEIM doit verser 548.66 - 157.7 = 390.96 dont 302.72 à la commune d'Oberhergheim et 88.24 € à la commune de Biltzheim

La commune d'OVERHERGHEIM va recevoir 302,72 € de Niederhergheim. Elle supportera donc une dépense réelle de : 851.38 – 302.72 = 548.66 €

La commune de Biltzheim va recevoir 88,24 € de Niederhergheim. Elle supportera donc une dépense réelle de 636.90 – 88,24 = 548,66 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, au compte 6232.

**POINT N°6 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS
LOCAUX – AUTRES – ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX
D'EXPLOITATION 2026**

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition du programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les travaux proposés.

**POINT N°7 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS
LOCAUX – AUTRES – ONF – PROGRAMME D'ACTIONS 2026**

Le Maire rappelle que l'ONF établit annuellement un programme d'actions concernant la forêt de Niederhergheim. Ce dernier propose des travaux de maintenance (entretien), des travaux sylvicoles (Elagage, cloisonnement d'exploitation...), des travaux cynégétiques (création d'enclos témoin) et des travaux divers (abattage d'arbre de gros diamètre, matérialisation des lots de bois de chauffage...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions 2026 tel que présenté.

POINT N°8 DIVERS

- **Urbanisme**

Certificat d'urbanisme

* Me GEISMAR a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour le bien cadastré Section n°38, Parcelle n°41 situé au Thurwald.

* Me GEISMAR a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour le bien cadastré Section n°39, Parcellle n°47 situé au Thurwald.

* Me GEISMAR a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour le bien cadastré Section n°48, Parcellle n°140 situé Lochfeld auf die Strasse.

Déclaration Préalable

* GOETSCH Benoit a déposé une déclaration préalable pour le remplacement de la porte de garage au 10 rue des Oeillets.

* CCCHR a déposé une déclaration préalable pour des travaux à la crèche de NIEDERENTZEN (dossier en cours de retrait).

Permis de construire

* EHRSAM Julien a déposé un permis de construire pour un séchoir à maïs, 2 cellules de stockage, un local de vente et la transformation de l'appentis en habitation au 30 rue de la Gare.

* EL AROUI Fouad a déposé un permis de construire pour une maison individuelle au 5 Impasse de la Buend.

• Distributeur à pizzas

Stella COUSIN souhaite connaitre l'avancée du dossier concernant le distributeur à pizzas et les plaintes des voisins. Elle rappelle qu'il n'y a plus aucun commerce dans le village et que NIEDERHERGHEIM est en train de devenir un village dortoir. Elle trouve que le fonctionnement du distributeur est rapide. Elle estime que la gêne occasionnée par le distributeur est à remettre en cause ou à comparer avec les nuisances supportées par d'autres habitations du village situées à proximité des aires de jeux, du plateau multisport ou du local des Quilleurs.

Le Maire propose de mettre en place un panneau « Merci de respecter les lieux » et de formaliser un marquage pour restreindre le stationnement.

La séance est levée à 20 heures et 30 minutes.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025****ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Institutions et Vie Politique – Exercice des Mandats Locaux – Autres – Convention Globale Territoriale 2026-2030
- 5) Finances Locales – Divers – Frais 80^{ème} Anniversaire de la Libération
- 6) Finances Locales – Décisions budgétaires – Décision Modificative
- 7) Institution et Vie Politique – Exercice des Mandats Locaux – Autres – ONF – Programme des travaux d'exploitation 2026
- 8) Institution et Vie Politique – Exercice des Mandats Locaux – Autres – ONF – Programme d'actions 2026
- 9) Divers

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3^{ème} Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4^{ème} Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, M. Bernard VOGEL, Mme Stella COUSIN, MM. Patrick MAURER, Benoit DIEMER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mmes Danielle SCHMITT, Céline HALTER, Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : Benoît GOETSCH a donné procuration à Christelle BLUNTZER

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline MANGIN

Le secrétaire de séance
Adeline MANGIN



Paraphes du Maire

AZ

Le Maire
Alain ZEMB

